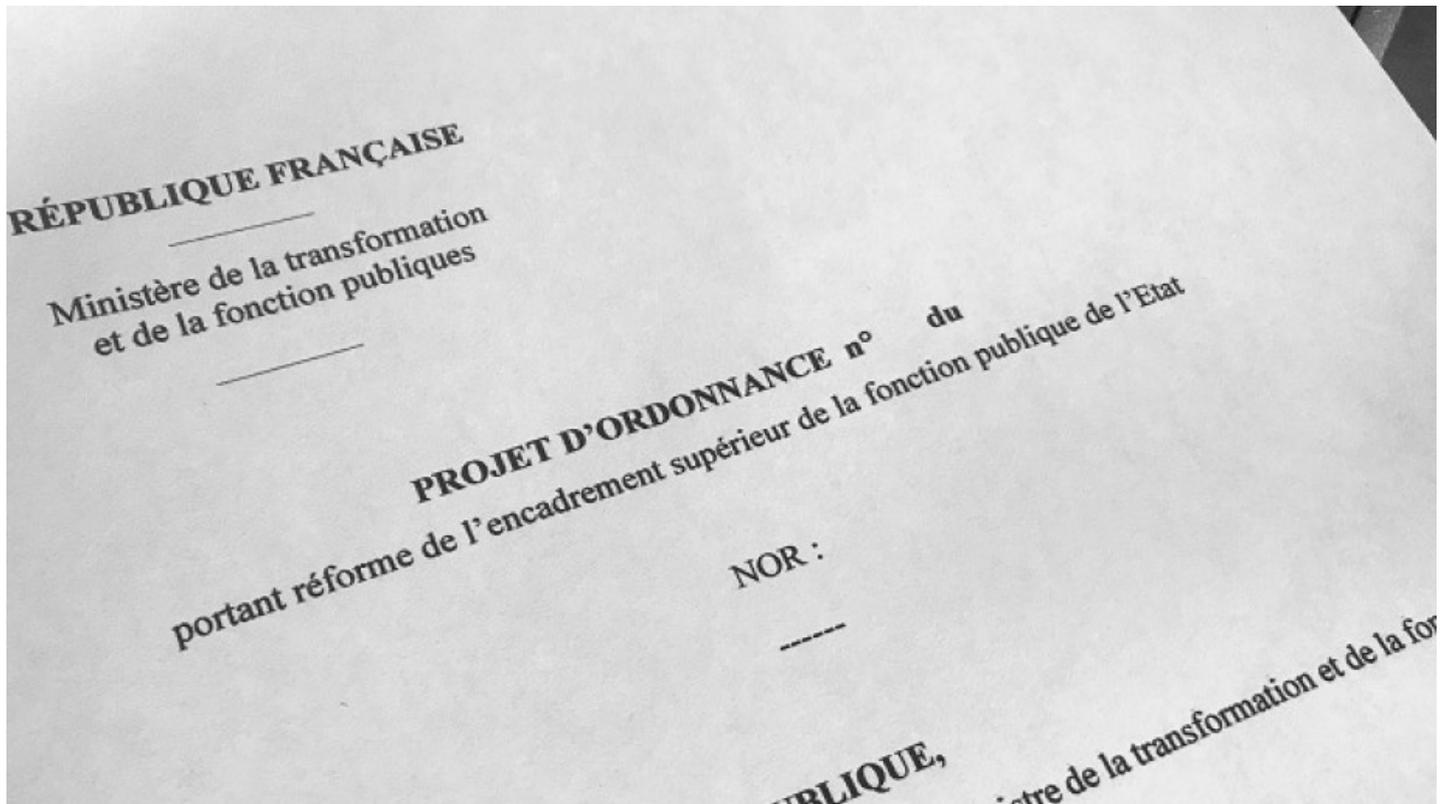


## RÉFORME DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE : LES AMENDEMENTS DES SYNDICATS

Le projet de texte est examiné ce lundi 3 mai par le Conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE). Passage en revue des principaux amendements déposés à cette occasion par les syndicats.



Acteurs Publics

*Les consultations sur le projet d'ordonnance de réforme de la haute fonction publique battent leur plein. Ce lundi 3 mai, c'est le Conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE) qui s'est penché sur ce texte, qui acte notamment la suppression-transformation de l'ENA, la révision des modalités de titularisation dans les corps juridictionnels et la fonctionnalisation des inspections interministérielles – donc la suppression de leurs corps.*

Au total, près d'une soixantaine d'amendements ont été déposés par les syndicats sur ce projet d'ordonnance, dont la présentation est prévue en Conseil des ministres le 26 mai. Passage en revue des principaux amendements syndicaux examinés ce 3 mai en CSFPE. Une instance à l'avis non contraignant puisque purement consultatif.

**Sur le nom de l'Institut du service public (ISP).** Force ouvrière (FO) a déposé un vœu pour qu'une "réflexion soit menée pour trouver un autre nom plus conforme à l'identité" de cette structure qui remplacera l'ENA le 1er janvier 2022. "L'usage du terme institut pourrait affecter l'objet de l'établissement d'un manque de lisibilité et de notoriété", souligne le syndicat en indiquant que les actuelles écoles de service public "affichent dans leur nom leur mission pédagogique (écoles, études, ...)". Dans le même ordre d'idée, l'Unsa et la CFDT ont déposé des amendements pour ajouter le terme "national" au nom du futur institut.

**Sur les missions du nouvel institut.** Alors que le projet d'ordonnance prévoit que l'ISP soit un établissement public de l'État à caractère administratif placé sous la tutelle du gouvernement

(comme pour l'ENA, ndlr), FO propose que celui-ci soit un *« établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement »*. *« Sans méconnaître son rôle d'école d'application, dans le contexte de professionnalisation de la formation initiale et continue, l'ISP doit posséder un statut adapté à ses missions et à ses objectifs de développement dans un cadre international »*, explique le syndicat dans son amendement.

À noter, par ailleurs, que la CFDT a déposé un amendement pour que les élèves admis en formation initiale à l'ISP, ainsi que les bénéficiaires de formation continue, *« puissent obtenir une équivalence leur permettant de valider leur formation, dans le cadre de la volonté de rapprochement entre l'institut et le monde académique »*. De son côté, l'Unsa a déposé un amendement pour que l'ISP puisse engager des actions de formation, *« y compris diplômantes »*, avec des universités notamment. Pour rappel, l'ENA ne délivre pas de diplômes actuellement.

**Sur le corps des administrateurs de l'État.** Si les règles relatives à ce corps seront précisées par décret, FO pousse déjà pour y améliorer les conditions d'accès par la voie professionnelle *« en reconnaissant et en valorisant les acquis de l'expérience dans le public et le privé »*. Le syndicat propose ainsi que la prise en compte de l'expérience professionnelle portée par les lauréats du concours interne et du troisième concours se traduise *« par des dispositifs adaptés »* pour l'accès à ce corps.

Dans une récente tribune pour *Acteurs publics*, les représentants du troisième concours et du concours interne de l'ENA dénonçaient une réforme de la haute fonction publique pensée pour des profils *« juniors »*. En ne tenant pas compte des énarques issus de la voie professionnelle, les mesures envisagés risquent, selon eux, de limiter encore la diversité professionnelle des hauts fonctionnaires. En opposition avec l'objectif recherché par l'exécutif [\[cliquez ici pour consulter cette tribune\]](#).

**Sur les lignes directrices de gestion interministérielles.** C'est l'un des points les plus fondamentaux du projet d'ordonnance. Celle-ci prévoit précisément que, pour l'encadrement supérieur, le Premier ministre édicte des lignes directrices de gestion, après avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

Ces lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines des agents concernés et fixent les orientations générales en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de mobilité interministérielle, inter-versants et internationale, de promotion, d'évaluation, de valorisation des parcours des agents et d'accompagnement des transitions professionnelles. Une rupture avec la philosophie de la [loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019](#) qui prévoyait que les lignes de gestion de la fonction publique étaient définies par chacun des ministres dans le cadre de leur département ministériel, voire même parfois, dans les faits, à un plus bas niveau. L'application de ces lignes directrices restera évidemment dans le champ réglementaire. Mais pour FO, *« leur champ, objet, stratégie et orientations relèvent du réglementaire »*.

La FSU pousse de son côté à la suppression de l'article, en soulignant que l'article en question est *« de nature à affaiblir les GRH ministérielles concernant leur encadrement supérieur »*. Aussi, l'Unsa a déposé un amendement pour qu'une commission interministérielle soit consultée sur ces lignes directrices avant le CSFPE pour permettre aux agents concernés *« de donner un avis »*. Les syndicats plaident aussi pour renforcer l'impartialité des instances collégiales, qui seront chargées d'évaluer les agents de l'encadrement supérieur. Via notamment, comme le souhaite la CGT, la présence de représentants syndicaux.

**Sur les inspections.** FO propose tout bonnement de supprimer l'article 7 du projet d'ordonnance relative à la fonctionnalisation des inspections interministérielles. *« Afin de conserver les missions et attributions qui leur sont dévolues par la loi et par les textes réglementaires, ainsi que leur mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation des politiques publiques, de formation et de coopération internationale, il convient d'offrir pleinement aux corps d'inspection générale, les garanties essentielles du statut général des fonctionnaires en matière de protection contre les nominations ou les évictions d'opportunité »*, explique ce syndicat dans un amendement.

La CFDT et l'Unsa ont par ailleurs déposé des amendements pour renforcer les garanties d'indépendance des inspections. Celui de l'Unsa demande que la durée d'affectation des agents exerçant des fonctions d'inspection puisse être renouvelable. Celui de la CFDT vise à garantir aux membres actuels des corps d'inspection le maintien de leur droit de retour dans leur service via une nomination à durée indéterminée.

par **Bastien Scordia**